



**Canton de DREUX 1**

**Arrondissement de DREUX**

L'an deux mil seize le lundi 05 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal extraordinaire légalement convoqué, le 02 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON, Maire.**

**Etaient présents :** Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Adjoints ;

Éric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Jean-Marc LEMAIRE, Ludovic MALLET, Denis MARC, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Evelyne CHIAPPERIN, adjointe.

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire, à 19 heures.**

**Yves ECOLAN a été élu secrétaire de séance.**

**Délibération 1** : recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de créer un emploi **non permanent à temps complet dans le cadre d'un Contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activités (article 3 (1°)) afin de renforcer les effectifs périscolaires suite à la fin du contrat d'avenir au 1<sup>er</sup> septembre de l'agent en poste depuis 3 ans.**

Les missions de l'agent seront la surveillance des enfants en récréation durant la pause méridienne, la préparation au TAP, l'encadrement des enfants en garderie du soir, ainsi que l'entretien d'une classe (l'agent l'effectuant étant en arrêt pour accident de travail).

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité** la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité **du 02 au 30 septembre 2016.**

**Délibération 2** : Recours à un prestataire pour entretien des locaux

Madame le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire de recourir à un prestataire pour l'entretien des locaux scolaire suite à l'accident de travail d'un agent survenu le 26 juillet dernier.

Elle propose aux membres du Conseil les services de l'entreprise NET PREMIUM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à raison de 2h50 centièmes par jour du lundi au vendredi.

Le taux horaire de la prestation est de 24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à signer le contrat de prestation de service avec l'entreprise NET PREMIUM.

**Communication et Questions diverses :**

Mme le Maire rappelle qu'une commission générale se tiendra le 20/09/2016 afin de préparer la prochaine séance de conseil municipal dont les points suivants seront à délibérer :

- ° Règlement de la salle polyvalente (une base sera envoyée à chaque élu).
- ° Déclassement des routes départementales.
- ° Situation du stade, afin d'éviter l'intrusion de la communauté des gens du voyage.

M. Brochard pense qu'il faudrait enterrer des blocs ou installer un portique, mais qui malheureusement risque de ne pas être compatible avec l'accès des véhicules de secours.

La prochaine séance de conseil municipal avait été programmée pour le mardi 27/09/2016, mais des élus font part qu'ils seront indisponibles ce jour, Mme le Maire propose donc de reporter cette séance au jeudi 29/09/2016 à 20H30.

Mme Guérin signale que l'emplacement des conteneurs (point tri) à Marville-Moutiers-Brûlé est dans un état déplorable, Mme le Maire rapporte qu'elle est pourtant intervenue auprès des services de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Mme Guérin indique qu'une pétition circule sur le hameau d'Imbermais, celle-ci concernerait le mécontentement lié à la taxe de raccordement et les factures d'assainissement collectif.

M. Isambert fait état de bruits et nuisances causés par des véhicules effectuant des dérapages et roulant à très vive allure sur les chemins ruraux et voies publiques à Imbermais. Le scénario se perpétue fréquemment avec le même véhicule, qu'il faudrait identifier.

D'autre part, M. Ecolan rapporte qu'un véhicule de couleur noire roule aussi à une vitesse excessive et en sens interdit dans le bourg, principalement le soir entre 20h00 & 20h30.

Mme le Maire déclare, qu'elle va signaler ces incivilités routières à la gendarmerie.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 19h50**